

Aux frères et sœurs aînés.

Chers frères et sœurs,

Que devient donc notre Messenger ? Voilà 2 ou 3 mois qu'il est passé par ici, qui faut-il accuser ? Albert ?... Henri ?... Il est d'autant plus intéressant de presser sa course que plusieurs d'entre nous se sont éloignés du centre de la famille, voyons, nous les aînés qui tenons à conserver nos bonnes traditions de famille, tâchons donc de donner l'exemple de la fidélité à notre journal.

Une autre raison me faisait désirer son retour, aussi, voyant qu'il ne se décide pas, je confie à ce n° supplémentaire quelques réflexions que je désire ne pas tarder davantage à vous soumettre, et, dans ces conditions, je les adresse aux aînés seulement. Il s'agit de notre "petite" caisse de famille, c'est-à-dire de l'emploi à faire des quelques milliers de francs qui sont actuellement en dépôt à la banque, je crois, et dont la plupart d'entre nous ont consenti l'abandon en vue d'un usage collectif. Cette question a déjà été abordée il y a 2 ans, je crois, mais je ne pense pas qu'elle ait reçu de solution ferme, peut-être parce qu'il était alors question d'en faire le point de départ d'une œuvre bien autrement importante, c'est-à-dire de la "grande" caisse de famille subventionnée par nos religieux dont Maman préfère conserver la direction (ce sur quoi je ne reviens pas). Je sais que notre avis à tous est bien celui que je vais exprimer puisque nos moyens limités ne nous permettent plus d'espérer faire davantage :

1° Faire à chaque mariage de neveux ou de nièces un cadeau utile, plus ou moins important suivant les cas et les ressources de la caisse, prélevé uniquement sur les revenus, accumulés s'il y a lieu ; exemple : une salle à manger, chambre à coucher, linge de maison, etc

2° Prélever sur les revenus annuels de notre petit capital une somme de 100 fr. qui servira à faire dire pour nos chers défunts : Papa, Maman, g<sup>rds</sup> parents, fr. et s. [frères et sœurs] etc autant de messes qu'on le pourra, tant à St Saulve que dans chacune de nos paroisses, il est bien entendu que cette fondation ne pourrait nullement avoir pour effet de libérer les uns ou les autres d'entre nous des habitudes que leur piété filiale leur a déjà suggérées, mais ce serait en quelque sorte une communauté de prières, un secours collectif à nos défunts.

Que chacun d'entre nous veuille bien dire à la suite de cette lettre s'il partage cette manière de voir afin que notre intention pieuse reçoive au plus tôt sa réalisation.

Les fonds pourraient être rendus sans plus attendre à ceux qui ont refusé ou refuseraient d'adhérer à cette petite organisation. Je crois que la cotisation annuelle a été fixée à 10 fr par tête, voulez-vous que j'en sois la caissière au moins pour la 1<sup>ère</sup> recette ? Je vous prie de faire circuler rapidement cette lettre et de signer à mesure que vous l'aurez lue, si vous l'approuvez.

Bien affectueusement à vous,

Cécile

